



SEANCE DU
29 Novembre 2018

OBJET DE LA
DELIBERATION

INSTALLATIONS
CLASSÉES

S.C.C.V EMALMAISON à
EVIN-MALMAISON

PERMIS DE CONSTRUIRE
ET
AUTORISATION
D'EXPLOITER UNE PLATE-
FORME LOGISTIQUE
ET DES BUREAUX PAR LA
S.C.C.V EMALMAISON
SISE
SUR LA COMMUNE DE
EVIN-MALMAISON

AVIS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Publié et affiché
Article L2121.25
Du Code Général
Des collectivités
Territoriales

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 Novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le Vingt Neuf Novembre à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est assemblé à la salle d'Honneur de la Mairie sous la présidence de Mme Jeanne-Marie DUBOIS – Maire – en suite de convocation en date du 23/11/2018 dont 1 exemplaire a été affiché à la porte de la MAIRIE.

Etaient présents : Mme DUBOIS. MM. MARTIN. JAKUBOWSKI
Mme MEQUIGNON (Proc de Mme GONDRY). M. HAGE. (Proc de
Mme VAN HEGHE). Mme. COURTIN (Proc de Mme NOBLE). M.
PRETTRE. Mme BRUYER. MM VANDERSTEEN (Proc de Mme
WOS). SMURAGA (Proc de Mme MALECKI). Mme MILLER. MM
RUCAR. JUSZCZAK. Mme PECRIAUX. MM. CASTIEN. COOL.
Mmes MAGDELON. BARLET. M. FRANCONVILLE (Proc de Mme
SENECHAL). Mmes DEHAENE. SIMON. M. RICHARD Jean-
Claude.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absentes, avec pouvoir : Mmes NOBLE MALECKI. VAN
HEGHE. WOS. SENECHAL. GONDRY.

Etait absent : M. RICHARD Denis.

Madame PECRIAUX Mireille est désignée Secrétaire de séance.

Madame le Maire expose à l'Assemblée que par arrêté du 01 Octobre 2018, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a ouvert une enquête publique environnementale unique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la S.C.C.V EMALMAISON à Evin-Malmaison aux fins d'exploiter une plate-forme logistique et de bureaux, ainsi que sur le permis de construire afférent.

L'avis du Conseil Municipal étant sollicité, elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

VU l'arrêté préfectoral du 01 Octobre 2018 portant ouverture d'une Enquête Publique environnementale unique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la S.C.C.V EMALMAISON aux fins d'exploiter une plate-forme logistique et de bureaux, ainsi que sur le permis de construire afférent.

Et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **EMET un avis favorable** à la demande d'autorisation environnementale présentée par la S.C.C.V EMALMAISON aux fins d'exploiter une plate-forme logistique et de bureaux, ainsi que sur le permis de construire afférent.

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Jeanne-Marie DUBOIS

